



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

FACTURE D'EAU

DE RELÈVE N° 105927930 DU 24 septembre 2024

CONTRAT 0569911

Facture émise par



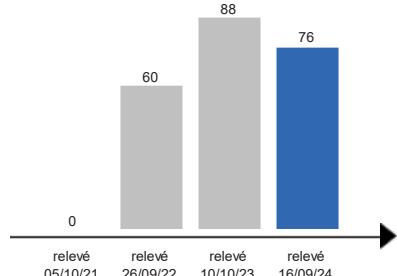
Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

- Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr
- 📞 04 76 86 20 70
- 👤 5 place Vaucanson
38000 Grenoble
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-17h30
- ✉️ SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

Adresse du point de livraison

MME REZOUG SARA
LE MELODY BAT E 1ER ET LOGT 102
85 COURS DE LA LIBERATION
38100 GRENOBLE



Votre consommation

Pour la période du
10/10/2023 au 16/09/2024

76 M³

À RÉGLER AVANT LE 14 octobre 2024

Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable	51,38 €
Collecte et traitement des eaux usées	41,65 €
Organismes publics	13,50 €
Total	106,53 €

MONTANT NET A PAYER 106,53 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 20,20 € TTC

Message(s)

Prochaine facture sur estimation en mai 2025

- La qualité de votre eau est accessible sur le portail Atlasante de l'ARS : https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udf_infocartes.map (depuis les navigateurs Chrome ou Firefox).
- Rappel concernant la protection du compteur contre le gel. Utilisez du polystyrène extrudé et jamais de laine de verre en extérieur.

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB] ICS : FR80ZZZ455343 RUM : TIP00158100000005699110105927930	Date, lieu et signature
--	-------------------------

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel.
Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

MME REZOUG SARA
LE MELODY BAT E 1ER ET LOGT 102
85 COURS DE LA LIBERATION
38100 GRENOBLE

Montant : 106,53 €

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

000105699111 REZOUG SARA

001581004105 8100000005699110105927930906151

10653

DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION	N° compteur	Diamètre (mm)	Période de consommation	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation		
	I21IA503942	15	du 10/10/23 au 16/09/24	148	224	76		
				TOTAL DE CONSOMMATION		76		
				Estimé le 02/05/2024 à déduire		48		
				VOLUME À FACTURER	28 M ³			
DÉTAIL DE VOTRE FACTURE			Période de consommation	Qté	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE								
Part fixe - Métropole - diamètre 15			du 01/11/24 au 30/04/25	1	15,5000	15,50	5,50	16,35
Consommation - Métropole			du 02/05/24 au 16/09/24	28	1,1267	31,55	5,50	33,29
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau			du 02/05/24 au 16/09/24	28	0,0589	1,65	5,50	1,74
					SOUS-TOTAL	48,70		51,38
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES								
Part fixe - Métropole			du 01/11/24 au 30/04/25	1	3,5000	3,50	10,00	3,85
Conso. assainissement collectif - Métropole			du 02/05/24 au 16/09/24	28	1,2272	34,36	10,00	37,80
					SOUS-TOTAL	37,86		41,65
ORGANISMES PUBLICS								
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau			du 02/05/24 au 16/09/24	28	0,2900	8,12	5,50	8,57
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau			du 02/05/24 au 16/09/24	28	0,1600	4,48	10,00	4,93
					SOUS-TOTAL	12,60		13,50
					TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES	99,16 €		
					MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	3,13 €		
					MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	4,24 €		
					TOTAL GÉNÉRAL TTC	106,53 €		
					MONTANT NET A PAYER	106,53 €		

EXPLICATIONS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.lametro.fr 3,rue Malakoff - 38031 Grenoble Cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES. Société publique locale, opérateur de Grenoble-Alpes Métropole notamment pour la facturation.

PART(S) FIXE(S). Abonnement(s) et/ou location compteur et parts fixes facturés au semestre.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distri-

bution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT. Redevance collectée par l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse (RMC), établissement public d'État, qui aide financièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET MODERNISATION DES RÉSEAUX. Redevances collectées par l'Agence de l'eau

Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

MÉDIATION DE L'EAU Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement. Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08 - www.mediation-eau.fr/ Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir éprouvé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mentionnée dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple.

Demandez-nous un mandat SEPA.

- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr

- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner accompagné d'un RIB la première fois.

- Chèque libellé à Eaux de Grenoble Alpes

- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0569911" dans le libellé de votre virement.

- Espèces sans frais à La Poste à l'aide du code barre ci-dessous.



TREP805699110105927930001065340